

MAIRIE DE LAVIGNEY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze novembre à onze heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en session extra-ordinaire après convocation légale, sous la présidence de Madame DELHIER Brigitte, maire.

PRESENTS : MMES Brigitte DELHIER, Alice GARNY
MRS. Florian BLEUSE, Cédric DELAITRE, Jérémie DELHIER, Luc
DUPRIEZ, Jacques MOREY, Mickaël MUNIER,

PROCURATION : Mr Sébastien VITTE donne pouvoir à Mr Cédric DELAITRE

Mr Florian BLEUSE est arrivé à 11h20 et a pris le conseil en cours.

Mme GARNY Alice a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le Procès-Verbal de la séance du 20 octobre 2022.

Celui-ci est approuvé à l'**unanimité**. La séance débute à 11H15

Date de la convocation : 08 Novembre 2022

Date d'affichage : 15 Novembre 2022

ORDRE DU JOUR :

- Prêts pour travaux d'Enfouissement des réseaux électriques.
- Décision modificative N° 2 ouvertures de crédit au 6413 et 6451

Objet : Prêts pour travaux d'Enfouissement des réseaux électriques.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'enfouissement d'électricité, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après avoir délibéré,

DÉCIDE de contracter auprès de la Banque Populaire un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 100 000 €

Durée : 10 ans

- Taux fixe : 2.99 %
- Echéance annuelle de 12526.76 €
- Déblocage des fonds : 30 novembre 2022
- Première échéance avancée : 30 Janvier 2023

Périodicité : Annuelle

Frais et commissions : 120 €

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise Madame le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le maire soumet l'idée d'englober la deuxième tranche proposée par le SIED70 et de faire un prêt de 200 000 €, 4 étaient pour (Florian, Jérémie, Jacky et Sébastien) et 5 contre (Alice, Mickael, Luc, Cédric, Brigitte)

Objet : Décision modificative n°2, ouverture de crédit au 6413 et 6451

Le budget étant en suréquilibre en section de fonctionnement il convient d'ouvrir les crédits au compte 6413 ainsi qu'au compte 6451 pour pouvoir effectuer les salaires de novembre et décembre.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6413. Personnel non Titulaire		2 000.00 €
D 6451: Cotisation à l' URSSAF		2 500.00 €
TOTAL D 012: Charges de Personnel		4 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide **à l'unanimité**,

ACCEPTE l'ouverture de crédit au 6413 et au 6451

AUTORISE, Madame le Maire à signer tout document concernant cette ouverture.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 12h30

